



Communiqué de presse n°74 du 26 novembre 2012
Déclaration de Marcel Grignard, secrétaire national

Cotisation syndicale et crédit d'impôts **Enfin l'équité**

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
presse@cfdt.fr

Contact :
Damien Cerqueus
Attaché de presse

Isabelle Poret
Assistante

Isabelle Perrin
Responsable
de la communication

Le Sénat vient de voter la création d'un crédit d'impôt pour les salariés adhérents à un syndicat et qui ne sont pas imposables. Le gouvernement a annoncé son appui à cette proposition.

La CFDT se réjouit de ces décisions qui établissent enfin une équité entre les salariés. Le crédit d'impôt permettra en effet aux salariés de récupérer les deux tiers de leur cotisation syndicale qu'ils soient ou non imposables.

C'est une très ancienne revendication de la CFDT qui se concrétise. Cette mesure d'équité est aussi une incitation à rejoindre une organisation syndicale, moyen pour de nombreux salariés de défendre leurs intérêts et les intérêts collectifs des salariés dans un monde en profonde mutation.

La CFDT attend de la suite des travaux du Parlement une adoption définitive de ce projet de loi.